REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents:

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés: Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations: Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023 Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-05-09 A - ASSOCIATIONS

Attribution de subventions supplémentaires

Madame Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, adjointe au Maire, indique que l'Union Départementale des Médaillés Militaires de la Corrèze sollicite une subvention exceptionnelle de 250€. Cette subvention permettra de remplacer le drapeau de la section des Médaillés Militaires, d'une valeur d'achat de 1700 €.

Sur proposition de Monsieur Philippe BRUGERE, Maire, A l'UNANIMITE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250€ à l'association de l'Union Départementale des Médaillés Militaires de la Corrèze afin de remplacer le drapeau de la section

Pour extrait certifié conforme,

Meymac, le 4 décembre 2023

Le Maire,

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20231206-2023-05-09-A-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023